



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Assemblée Générale du 15 juin 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 5
1 -ACCUEIL DU PUBLIC	
1.1. - Quel est le profil de cette population ?	Page 7
Comparatifs entre les départements Rhône, Loire et Ain.	
1.2. - Le GREP dans les dispositifs de préparation à la sortie dans le Rhône.	Page 12
1.2.1. Quelle est la situation par établissement pénitentiaire ?	
1.2.2. Quels sont nos résultats d'insertion professionnelle en milieu fermé sur le Rhône ?	
1.2.3. Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP) sur le département du Rhône.	
1.2.4. La poursuite de notre intervention dans les Placements Extérieurs.	
1.2.5. Dispositif Passage	
2 - DU PROJET PROFESSIONNEL A L'ACCES A L'EMPLOI (et au maintien)	
2.1. - L'orientation et la formation professionnelle	Page 21
2.1.1. « Réussir son retour à l'emploi » - 2RE	
2.1.2. La formation interne "Module d'Accès à l'Entreprise".	
2.2. - L'accès à l'emploi	Page 26
2.2.1 Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique	
2.2.2 L'entreprise traditionnelle.	
2.2.3 Notre Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion : GREP Intérim.	
2.3. - Les prestations d'accompagnement renforcé	Page 32
2.3.1. Convention référent de parcours avec la Métropole de Lyon	
2.3.2. Conventions RSA avec la Métropole de Lyon.	
3 - L'INTERVENTION DU GREP DANS LA LOIRE ET L'AIN	
3.1. - Déroulement des actions dans la Loire ...	Page 36
3.1.1 Animer des permanences d'accueil.	
3.1.2 Constituer un réseau d'entreprises partenaires sur le département.	
3.1.3 Résultats au 31/12/2020.	
3.2. - Et dans l'Ain...	Page 41
3.2.1 : Le milieu ouvert.	
3.2.2 : Le milieu fermé.	
3.2.3 : Les aménagements de peine.	
3.2.4 : Les outils utilisés.	
CONCLUSION	Page 47

INTRODUCTION

Cette pandémie du CORONAVIRUS a eu de lourdes conséquences sur l'activité de GREP et de GREP intérim en 2020

Dans une activité comme la nôtre qui est d'accompagner des personnes dans leur réinsertion professionnelle, il apparaît évident que le confinement des conseillers d'insertion professionnelle et des condamnés qui étaient suivis en milieu ouvert ou ceux en détention que nous ne pouvions plus aller voir, a entraîné une baisse de notre activité globale d'environ 30%.

Néanmoins, au regard de ce contexte de crise exceptionnelle et des attentes de l'Institution Judiciaire, le GREP a une nouvelle fois participé pleinement à l'insertion professionnelle des condamnés et à la politique d'aménagement de peine, élément déterminant dans la prévention de la récidive.

Comme chaque année, nous retenons 3 critères sur lesquels est évaluée notre mission : le nombre de personnes placées sous main de justice accueillies au GREP, le taux de mise à l'emploi et le nombre d'aménagement de peine.

- ◆ **557 nouveaux condamnés ont été pris en charge par les équipes du GREP sur les 3 départements où nous intervenons : Rhône, Loire et Ain, soit une baisse de 25% par rapport à 2019 (740 en 2019) notamment sur le Rhône et la Loire.**
- ◆ **351 personnes ont bénéficié d'un accès à l'emploi en 2020 (433 en 2019 soit - 20%).** Un chiffre également en baisse par rapport à 2019, résultat d'une crise économique avec fermeture d'entreprise pendant le cofinancement, activité réduite et une reprise en juillet où les entreprises ont du gérer dans le cadre du respect des règles sanitaires le retour progressif de leur propre salariés.

GREP Intérim, notre entreprise de travail temporaire d'insertion sur le Rhône, n'a pas été épargnée comme l'ensemble de notre secteur d'activité, avec une baisse de 30% des heures de délégation.

- ◆ **Enfin grâce à notre intervention, 207 mesures d'aménagement de peine ont été prononcées en 2020 (260 en 2019 soit une baisse de 20%) auxquelles nous pourrions y ajouter les 52 personnes qui bénéficiaient déjà d'une mesure d'aménagement de peine et qui nous ont été réorientées pour une prise en charge professionnelle.**

Au delà de ces 3 critères d'évaluation, nous avons obtenu en 2020, le nouvel appel d'offre lancé par la direction régionale des services pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation des prestations inscrites dans le **programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP)** pour la période 2020-2023 et qui concerne les départements de l'Ain, de la Loire ainsi que le Rhône.

Au final, tous ces bons résultats 2020 sont le fruit du travail mené par une équipe de 23 personnes réparties au sein de l'association GREP et de sa SAS GREP intérim et intervenant sur les 3 départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain.

1

ACCUEIL DU PUBLIC

Sur l'ensemble des départements concernés (Rhône, Loire et Ain), le G.R.E.P. a rencontré en 2020, 557 condamnés (740 en 2019, 701 en 2018, 808 en 2017).

Cette forte baisse est imputable aux conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID 19 et à plusieurs mois de fermeture des établissements pénitentiaires puis à une reprise progressive tenant compte du respect des règles sanitaires aussi bien dans les locaux de l'association qu'en détention.

Cette baisse s'est fait ressentir notamment sur le département du Rhône avec 274 personnes signalées (403 en 2019) et 143 dans la Loire (205 en 2019) soit environ un tiers de moins de signalement.

Seul le département de l'Ain est resté stationnaire avec 140 personnes (132 en 2019)

D'un département à l'autre, la répartition reste très différente entre les personnes reçues lors de nos permanences en milieu ouvert et celles rencontrées directement en détention.

En effet, dans l'Ain, 73 % des personnes prises en charge le sont depuis la détention, 55% dans le Rhône et 51% dans la Loire.

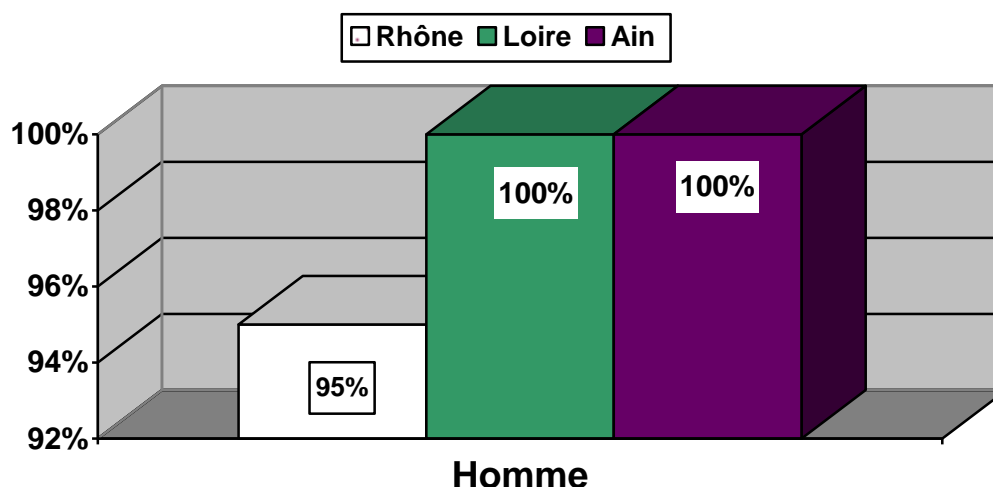
Il est également important de noter que l'activité est restée soutenue en 2020, dans la mesure où 263 personnes placées sous main de justice et rencontrées dans les années antérieures, étaient encore en 2020 suivies dans les différents services de l'association.

1.1. Quel est le profil de cette population ?

Afin de mieux cerner les difficultés spécifiques auxquelles nous sommes confrontés, il est important de présenter un comparatif des typologies des publics reçus dans les trois départements : RHONE - LOIRE et AIN.

Rappel des effectifs concernés : Rhône 274 personnes ; Loire 143 personnes et Ain 140 personnes.

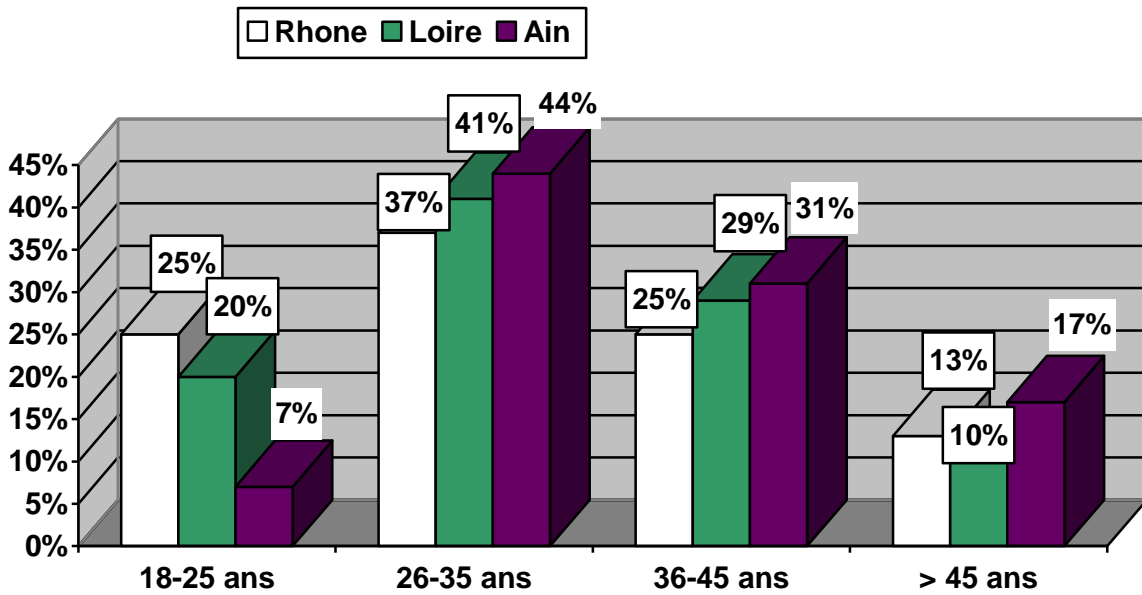
Sexe :



Cette répartition sur le Rhône correspond à la population incarcérée en France

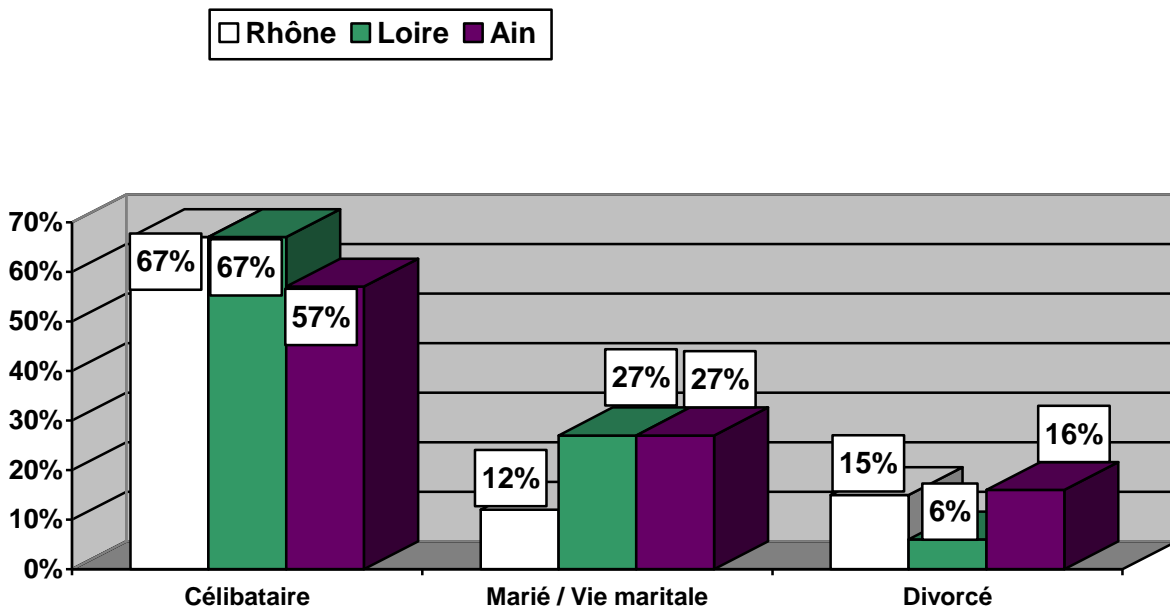
Rappel des effectifs concernés : Rhône 274 personnes ; Loire 143 personnes et Ain 140 personnes.

Age :



La population pénale rencontrée est jeune 58% ont moins de 35 ans

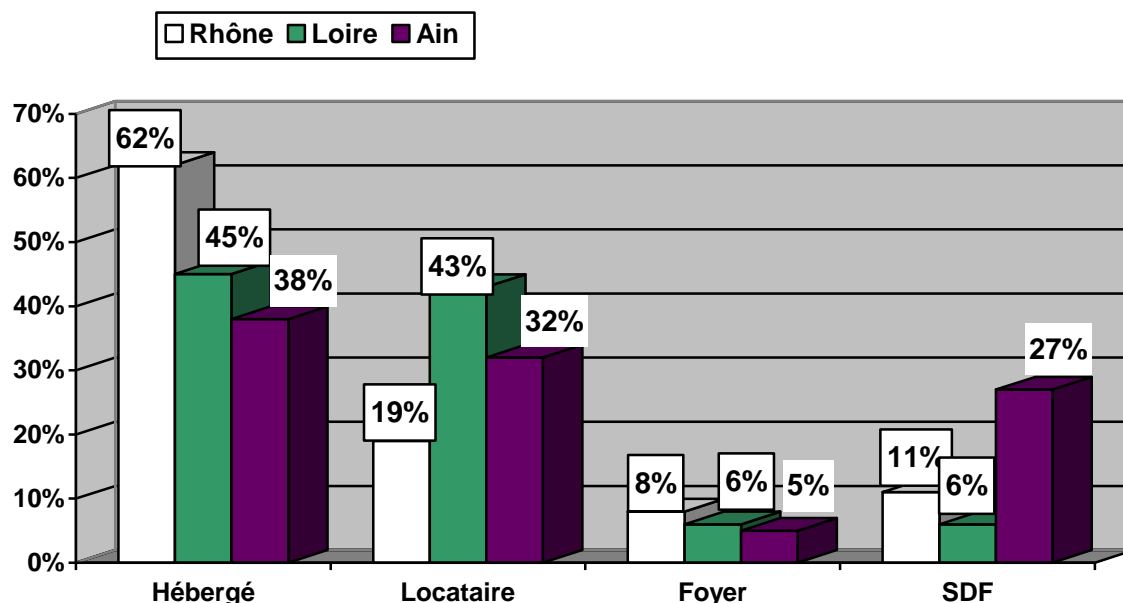
Situation de famille :



Le candidat GREP n'a pas de responsabilité familiale.

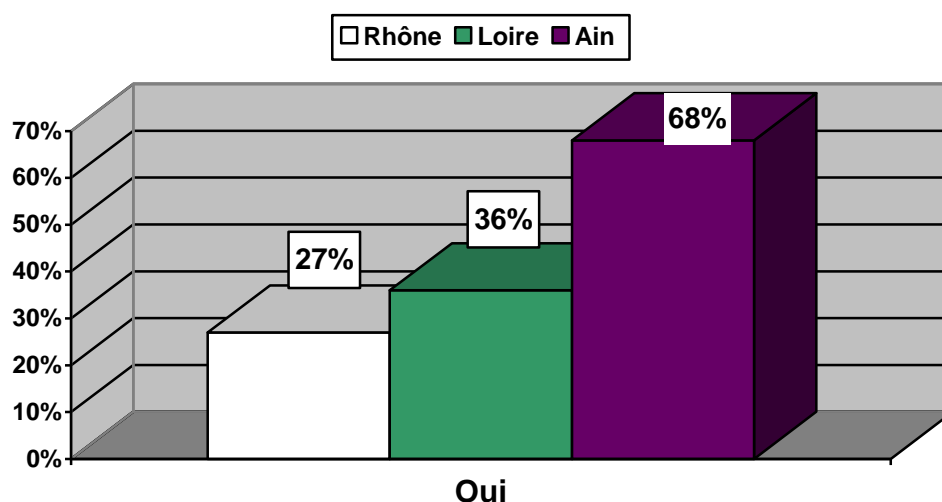
Rappel des effectifs concernés : Rhône 274 personnes ; Loire 143 personnes et Ain 140 personnes.

Logement :



Il reste pris en charge par la famille. Le GREP rencontre peu de personnes sans hébergement (sauf sur les longues peines notamment dans les centres de détention de Bourg et de Roanne)

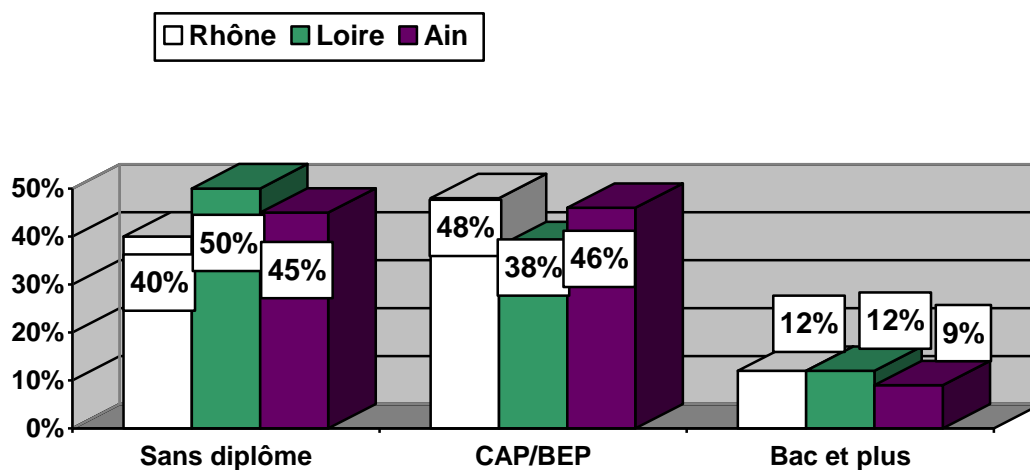
Problématique de santé :



Au global, ce sont 35% des personnes rencontrées au GR.E.P qui ont des problèmes de santé importants : toxicomanie - alcoolisme - troubles du comportement.

Rappel des effectifs concernés : Rhône 274 personnes ; Loire 143 personnes et Ain 140 personnes.

Niveau de qualification :



Chez les jeunes de 18 à 25 ans, ils ne sont que 42% à être titulaire d'un diplôme

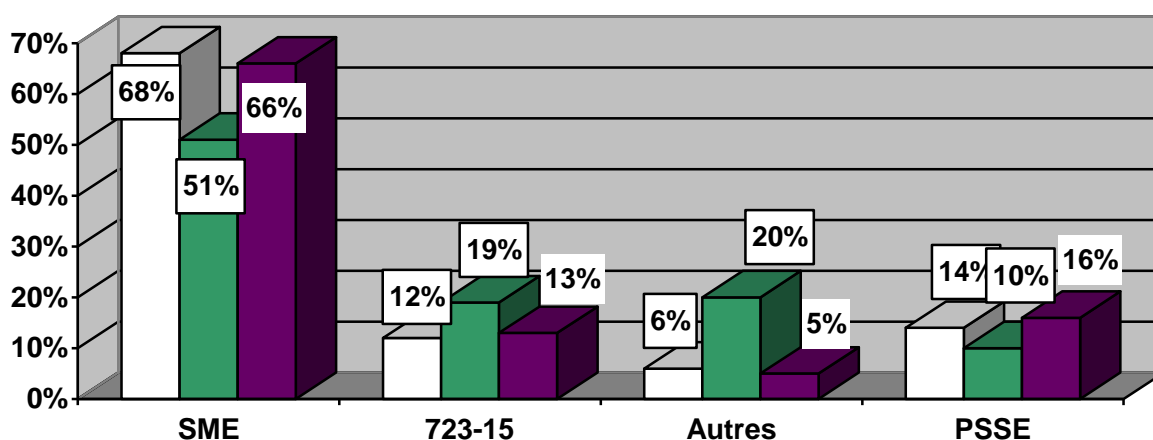
Quelques statistiques spécifiques au milieu « ouvert »

Effectif concerné : Rhône : 124 personnes, Loire : 70 personnes et Ain : 38 personnes

Situation pénale :

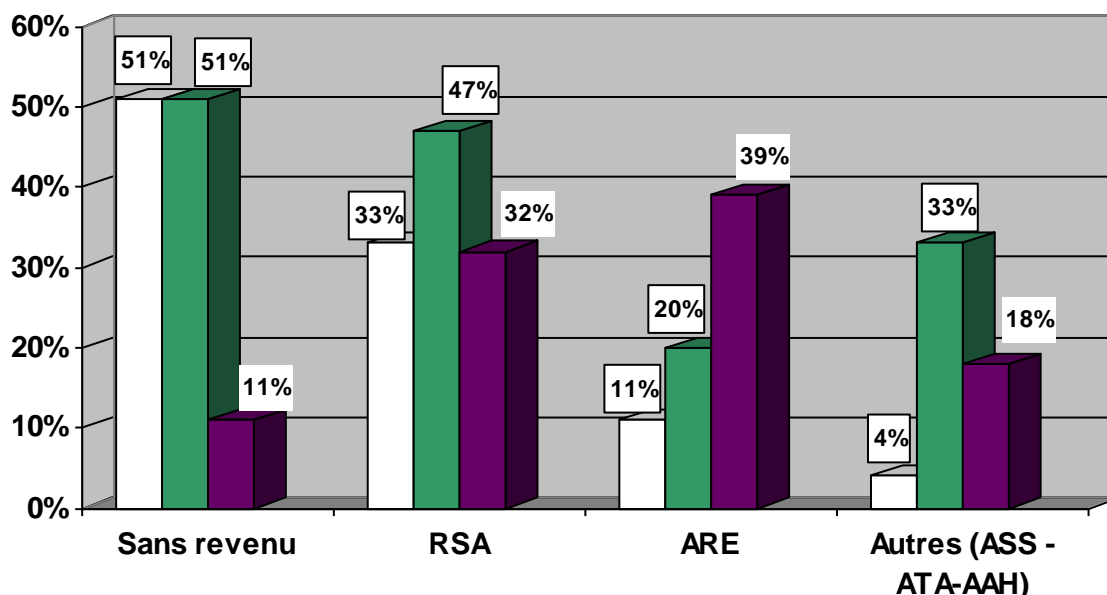
SME/SPS : Sursis Mise à l'Epreuve
PSSE/DDSE : Braclet électronique
723-15 : Possibilité d'aménagement de peine pour une personne non détenue
Autres : Libéré conditionnel + CJ

□ Rhône ■ Loire ■ Ain



Ressource :

60% ont des ressources inférieures à 560 € par mois



1.2. Le GREP dans les dispositifs de préparation à la sortie dans le Rhône.

1.2.1. : Quelle est la situation par établissement pénitentiaire ?

➤ Maison d'Arrêt de Lyon/Corbas

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté notre intervention au sein de la maison d'arrêt de Lyon Corbas

39 nouveaux détenus ont été rencontrés sur cet établissement (64 en 2019).

A ces 39 personnes, s'ajoutent 10 autres qui avaient déjà été suivies par le GREP au cours des trois dernières années.

Nous avons également amorcé fin 2019, la préparation à la sortie de 16 détenus que nous avons poursuivie en 2020.

Ainsi, 65 personnes ont pu être accompagnées en 2020.

Parmi ces personnes, 17 ont été transférées (notamment sur Villefranche sur Saône) ou ont eu une sortie anticipée, 3 ont été reprises par leur ancien employeur, 2 ont travaillé leur projet de sortie avec d'autres partenaires emploi, 3 personnes ont été mises en relation avec le GREP Loire, 4 personnes ont refusé un suivi, 7 ont eu une difficulté administrative empêchant le suivi des démarches d'insertion professionnelle.

Le GREP n'a pas validé la prise en charge de 5 personnes qui avaient déjà bénéficié de plusieurs suivis GREP ou d'accompagnements renforcés récents ou trop proches de la retraite.

Au final, la référente GREP est intervenue pour valider ou finaliser le projet de sortie de 12 détenus.

14 personnes étaient toujours incarcérées au 31/12/2020 et devraient concrétiser leurs projets de sortie avec le GREP en 2021.

Par rapport au profil présenté au chapitre précédent, il est à noter que le «**détenu de Corbas**» sur lequel le GREP est intervenu est un homme dans une tranche d'âge 26-35 ans à 41% - Sans diplôme à 61%.

Résultats des placements en 2020 :

Sur le plan de l'insertion professionnelle :

12 détenus de la Maison d'arrêt de Lyon/Corbas ont été pris en charge directement par le G.R.E.P. en 2020 (dont 11 en aménagement de peine) et 21 étapes d'insertion professionnelle mobilisées (orientation, formation et emploi)

Sur le plan de l'aménagement de peine :

Sur les 11 aménagements de peine (26 en 2019), **7 personnes ont bénéficié d'une détention à domicile sous surveillance électronique** (DDSE / ex placement sous surveillance électronique), **2 d'une libération conditionnelle et 2 d'une semi-liberté.**

➤ **Maison d'Arrêt de Villefranche sur Saône :**

En 2020, 99 personnes ont été reçues par le GREP **dont 76 nouveaux signalements (137 en 2019)**, **16** étaient déjà connus dans les 3 ans précédant ce nouveau signalement et 23 de 2019 en poursuite de suivi sur 2020.

Par rapport au profil présenté au chapitre précédent, il est à noter que le «**détenu de Villefranche sur Saône** » sur lequel le GREP est intervenu est dans une tranche d'âge 18-35 ans à 32% - Sans diplôme 38% , durée de peine de plus de 7 à 12 mois : 32% et plus d'un an 32%.

Parmi ces 99 personnes, **58** **présentaient des problématiques importantes** (logement, santé, justice...) ne permettant pas pour l'instant une prise en charge par le GREP et **19** ont construit un projet avec Pole Emploi ou la mission locale.

Sur 2020, 41 demandes d'aménagement de peine ont été déposées auprès de la JAP et 22 l'ont obtenue.

Résultats des placements en 2020:

Sur le plan de l'insertion professionnelle :

22 détenus ont repris une activité professionnelle en 2020 (22 en 2019) :

- 1 candidat a été embauché en CDI
- 4 candidats ont été embauchés en CDD (dont 2 en entreprise d'insertion)
- 6 candidats ont été placés en entreprise via notre ETTI Grep Intérim
- 4 candidats ont travaillé en intérim
- 6 candidats ont intégré une formation professionnelle.
- 1 a crée son entreprise

Sur le plan de l'aménagement de peine :

Sur les 22 détenus qui ont bénéficié d'aménagement en 2020 (31 en 2019) :

- **5** Semi-libertés
- **14** Placements sous surveillance électronique (PSE/ DDSE)
- **3** en libération conditionnelle

➤ Centre Pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier

19 nouvelles personnes ont été rencontrées en détention dans le cadre de la permanence GREP au Centre Pénitentiaire de St Quentin-Fallavier (27 en 2019).

Par ailleurs, 17 candidats rencontrés les années précédentes, ont également été suivis en 2020 par le GREP.

Sur ces 36 personnes, 2 ont élaboré un projet de sortie sur une relation directe avec un employeur, 7 ont poursuivi un accompagnement avec Mission locale ou Pôle emploi, 2 n'ont pas été accompagnés pour des raisons administratives (projets dans le sud de la France), 1 pour des raisons « justice » (libéré COVID), 1 personne avait déjà effectué un suivi renforcé avec le GREP, 2 personnes n'ont pas souhaité bénéficier d'un accompagnement.

Pour préparer la sortie **4 demandes de permission de sortir ont été demandées et acceptées.**

Au total, ce sont **15 personnes** (15 en 2019) qui auront réellement repris une activité professionnelle ou une formation (et mobilisé 31 étapes d'insertion professionnelle).

13 aménagements de peine ont été notifiés par le juge de l'application des peines dont 5 en Semi-liberté, 3 en Placement Extérieur, 2 en DDSE et 2 en libération conditionnelle.

Sur les détenus suivis en 2020, **3 étaient toujours en détention au 31.12.2020** et poursuivaient leur relation avec le GREP en 2021.

➤ Autres placements en liaison avec le SPIP du Rhône :

Parmi les 16 détenus du Centre de Semi Liberté de Lyon qui nous ont été orientés en 2020, **13** ont pu rester en semi liberté grâce à un nouvel emploi proposé par le GREP.

Et enfin sur **les 15 personnes orientées par le milieu ouvert en 723-15**, **7 ont pu bénéficier d'une semi liberté ou d'un placement sous surveillance électronique.**

➤ Autres établissements pénitentiaires en France.

Accueil de 16 nouvelles personnes condamnées domiciliées dans le Rhône (15 en 2019 et 28 en 2018) et provenant de 8 établissements pénitentiaires en France (notamment du CD de Roanne, Varcès/ Val de Rueil/ /Villepinte/Grasse/ Valence/ Moulins). Nous pouvons relever ici que les profils pénaux des personnes reçues sont radicalement opposés. En effet, nous pouvons rencontrer des candidats avec des peines relativement courtes (moins de 2 ans) parfois des primaires, mais aussi des durées de détention allant de 10/15 ans voir 20 ans. La préparation à la sortie pour ces candidats demandent du temps, parfois plusieurs PS avant une prise en charge GREP.

Demandes de permission de sortir : 31 demandes, 13 refusées dans le contexte de la crise sanitaire.

Aménagement de peine : 3 candidats de 2020 ont bénéficié d'aménagement de peine et 6 anciens candidats de 2019. Sur ces 9 personnes, 4 sont sortis en DDSE, 4 en Semi liberté et 1 en placement extérieur.

Pour la sortie de ces candidats, nous avons proposé **comme support « Réussir son Retour à l'Emploi »**. Ce module ou SAS reste un outil essentiel pour toute personne incarcéré de longue date, nécessité d'être accompagné dans ses démarches de régularisation de situation administrative et professionnelle.

1.2.2. : Quels sont nos résultats d'insertion professionnelle en milieu fermé sur le Rhône ?

Le nombre total de personnes rencontrées et suivies en 2020 a été de 251 personnes (150 ayant bénéficié d'un premier bilan diagnostique en 2020, les 101 de 2019 étant en poursuite de suivi sur 2020).

Parmi ces 251 détenus et après plusieurs rencontres au parloir avocat ou au GREP et de nombreux échanges avec les Conseillers d'Insertion et de Probation, 95 détenus (38%) ne s'inscrivaient pas dans une démarche d'insertion professionnelle et devaient régler au préalable **un certain nombre de problèmes périphériques importants** (santé, situation pénale, hébergement, manque évident de motivation, problèmes administratifs (CNI / carte de résident) **ou avaient été libérés prématurément dans le cadre de la crise sanitaire lié a la COVID 19**

En résumé, on peut estimer qu'environ 156 détenus remplissaient les conditions nécessaires pour s'engager dans un réel travail de recherche d'emploi avec le GREP.

➤ Résultats en termes de placement :

↳ 28 étaient toujours incarcérés au 31.12.2020. Parmi eux, plus de la moitié est pressentie pour intégrer une étape d'insertion en 2021.

Il restait donc 128 détenus sur lesquels un vrai travail de mise à l'emploi a pu être engagé

Au final, ce sont 93 placements en entreprise ou en centre de formation qui ont été concrétisés en 2020 (129 en 2019) pour des personnes provenant du milieu fermé

➤ Résultats en termes d'aménagement de peine :

Sur les 93 détenus (129 en 2019) ayant trouvé, par le GR.E.P., une activité professionnelle

↳ **74 (soit 80%) ont bénéficié d'un aménagement de peine** (106 en 2019)

- 32 en semi liberté (61 en 2019)
- 31 en détention à domicile sous surveillance électronique (38 en 2019)
- 7 en libération conditionnelle (2 en 2019)
- 4 en placements extérieurs (5 en 2019)

Commentaires :

Baisse d'environ 28% des insertions professionnelles et 30% des aménagements de peine en milieu fermé en 2020 sur le Rhône.

	2020	2019
Accueil – diagnostic	156 détenus	236 détenus
Insertion professionnelle	93 détenus	129 détenus
Aménagement de peine	74 détenus	106 détenus

1.2.3 : Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP) sur le département du Rhône

Les objectifs du PPAIP

Mis en action dès février 2018, le programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle vise principalement à construire, outiller, accompagner et sécuriser le parcours d'insertion socioprofessionnelle des personnes détenues, y compris celles bénéficiant d'une mesure de semi-liberté, ou d'une libération sous contrainte sous la forme d'une semi-liberté.

Fin 2019, un nouvel appel d'offre a été lancé par la direction régionale de l'administration pénitentiaire Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023.

Nous avons remporté 3 lots pour ce marché, à savoir l'Ain, la Loire, ainsi que le Rhône.

Ce nouveau marché devait initialement démarrer le 1^{er} mars 2020, pour une durée de 4 ans mais malheureusement, suite à la crise sanitaire de la COVID-19, le démarrage du marché a été repoussé et a commencé mi-juin dans le Rhône, et début juillet dans l'Ain et la Loire.

Le second confinement de novembre 2020 a également eu un impact important sur notre intervention en détention et la réalisation de nos prestations.

Présentation de ce dispositif :

Il s'articule autour de 3 axes différents :

- L'axe 1, qui se compose d'un entretien individuel d'une heure, doit permettre de mesurer et évaluer les aptitudes et compétences du candidat, analyser son parcours professionnel et personnel, évaluer ses intérêts professionnels, ainsi que déterminer les freins à l'emploi.
- L'axe 2, qui se compose d'entretiens individuels d'une heure sur quatre séances ou d'entretiens collectifs de deux heures sur trois séances, doit permettre d'informer les bénéficiaires sur les métiers, aider au choix d'un projet réaliste et réalisable et vérifier la faisabilité, ainsi que valider le projet et planifier les étapes pour mettre en place ce dernier.
- L'axe 3, qui se compose de quatre modules d'accompagnement. Chaque module se découplant comme suit : entretien individuel d'une heure sur quatre séances ou entretien collectif de deux heures sur trois séances, doit permettre de découvrir et appliquer les techniques de recherche d'emploi, valoriser son image afin de prendre confiance de soi, se représenter le monde de l'entreprise, ainsi que réfléchir sur son projet d'insertion professionnelle.

Et doit notamment permettre :

- de réaliser un bilan évaluation/orientation,
- de travailler sur les aptitudes, les compétences et les freins à l'emploi,
- d'informer et de documenter sur les métiers et les formations,
- de définir, d'analyser et de valider un projet professionnel,
- de définir un parcours de formation ou de travail intra et ou extra muros,
- d'élaborer une feuille de route contenant les informations et les techniques mobilisables nécessaires à la mise en œuvre d'un projet professionnel réaliste et réalisable.

- d'apporter à la commission pluridisciplinaire unique des éléments d'information complémentaires dans le cadre du classement du bénéficiaire en formation ou au travail.
- d'étayer les dossiers devant être présentés devant le juge de l'application des peines dans le cadre des commissions d'application des peines ou des débats contradictoires.

Les résultats 2020 sur le Rhône (2eme semestre 2020) :

Nous avons rencontré :

- Sur l'ensemble du département du Rhône, dans les établissements pénitentiaires de Lyon-Corbas et Villefranche, **470 personnes pour un axe 1, 7 personnes pour un axe 2, et 0 personne pour un axe 3.**

Depuis septembre 2020, et à la demande de la DISP de Lyon, le PPAIP a été ouvert aux bénéficiaires étant accompagnés par le SPIP en Milieu Ouvert, ce qui a nécessité une nouvelle organisation des ressources humaines afin de répondre à ce besoin.

- Sur l'ensemble du département du Rhône, sur les Milieux Ouverts de Lyon et de Villefranche, **71 personnes pour un axe 1, 12 personnes pour un axe 2, et 4 personnes pour un axe 3.**

1.2.4. : La poursuite de notre intervention sur les Placements Extérieurs

Le placement extérieur est un aménagement de peine qui permet à une personne condamnée d'exécuter sa peine en dehors de l'établissement pénitentiaire. Il vise à préparer la réinsertion, à lutter contre la récidive, à maintenir ou à restaurer les liens familiaux, sociaux et de travail.

La personne en placement extérieur intègre un des outils de l'association notamment l'accompagnement renforcé intitulé « Réussir son retour à l'emploi » ou l'accès à l'emploi dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) d'une durée de 3 à 6 mois à temps plein au sein d'une association, une institution ou une collectivité locale dans laquelle il pourra se réapproprier un rythme de travail, valider un projet professionnel et développer des compétences professionnelles.

Cette mesure donne également la possibilité au détenu de traiter les problématiques sociales grâce aux conventions que la DISP a signé avec différents Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Rhône (Devenir Matter, FNDSA, LAHSO, Fondation AJD/le CAP, Foyer le MAS, Armée du Salut).

Le repérage des candidats est assuré par les C.P.I.P. du Rhône, du centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier et de Bourg en Bresse.

Le chargé de mission du GREP effectue ensuite la pré-sélection des candidats proposés au placement extérieur en tenant compte de leurs capacités à respecter le cadre qui leur sera demandé tant au niveau de leur accompagnement au sein du GREP que sur le lieu de travail en cas de mise à l'emploi.

Cela se réalise en partenariat avec les éducateurs de différents CHRS dans le sens d'un diagnostic partagé.

2020 a permis de poursuivre la convention signée avec la DISP de Lyon, et donc d'accompagner des PPMSJ soit dans le cadre d'une mesure de placement extérieur en CHRS.

En milieu fermé, ce sont 7 détenus (10 en 2019) qui ont été pris en charge dont 4 du Centre de détention de Saint Quentin Fallavier, 1 de Bourg en Bresse, 1 de Liancourt et 1 du centre de semi-liberté de Lyon.

2 personnes du **milieu ouvert** ont également bénéficié d'un placement extérieur.

Au final, 9 PPSMJ ont fait l'objet d'un accompagnement du GREP dans le cadre de ce dispositif d'aménagement de peine.

En 2020 sur le plan professionnel, 9 ont bénéficié d'un accompagnement professionnel renforcé dont 7 ont ensuite débouché sur un emploi ou une formation

Pour 2021, la convention signée avec la DISP devrait être revue afin de cibler exclusivement les personnes qui bénéficieront d'un placement extérieur individualisé.

1.2.5 : Dispositif Passage

Depuis 2019, le GREP collabore avec Le Mas et le Cllaj sur le dispositif Passage (co-porté également avec Aralis Lyon) qui propose :

- L'aide au maintien du logement pendant la détention
- L'accès au logement direct ou en sous location ou bail glissant
- Un programme d'accompagnement social et des activités collectives

En 2020, le GREP a pu orienter deux personnes sur le programme passage. De même, l'équipe de PASSAGE a pu orienter deux personnes vers nos services.

De plus, notons que de nombreuses personnes déjà accueillies sur PASSAGE sont connues du GREP. Certaines d'entre elles bénéficient d'un accompagnement.

Des échanges réguliers sont mis en place afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires de ce programme et d'échanger sur les nouvelles orientations, que ce soit du GREP vers PASSAGE ou l'inverse.

Si le programme a pu maintenir son activité durant la crise sanitaire, il a été difficile de maintenir des temps d'échange entre les équipes du GREP, du CLLAJ et du MAS.

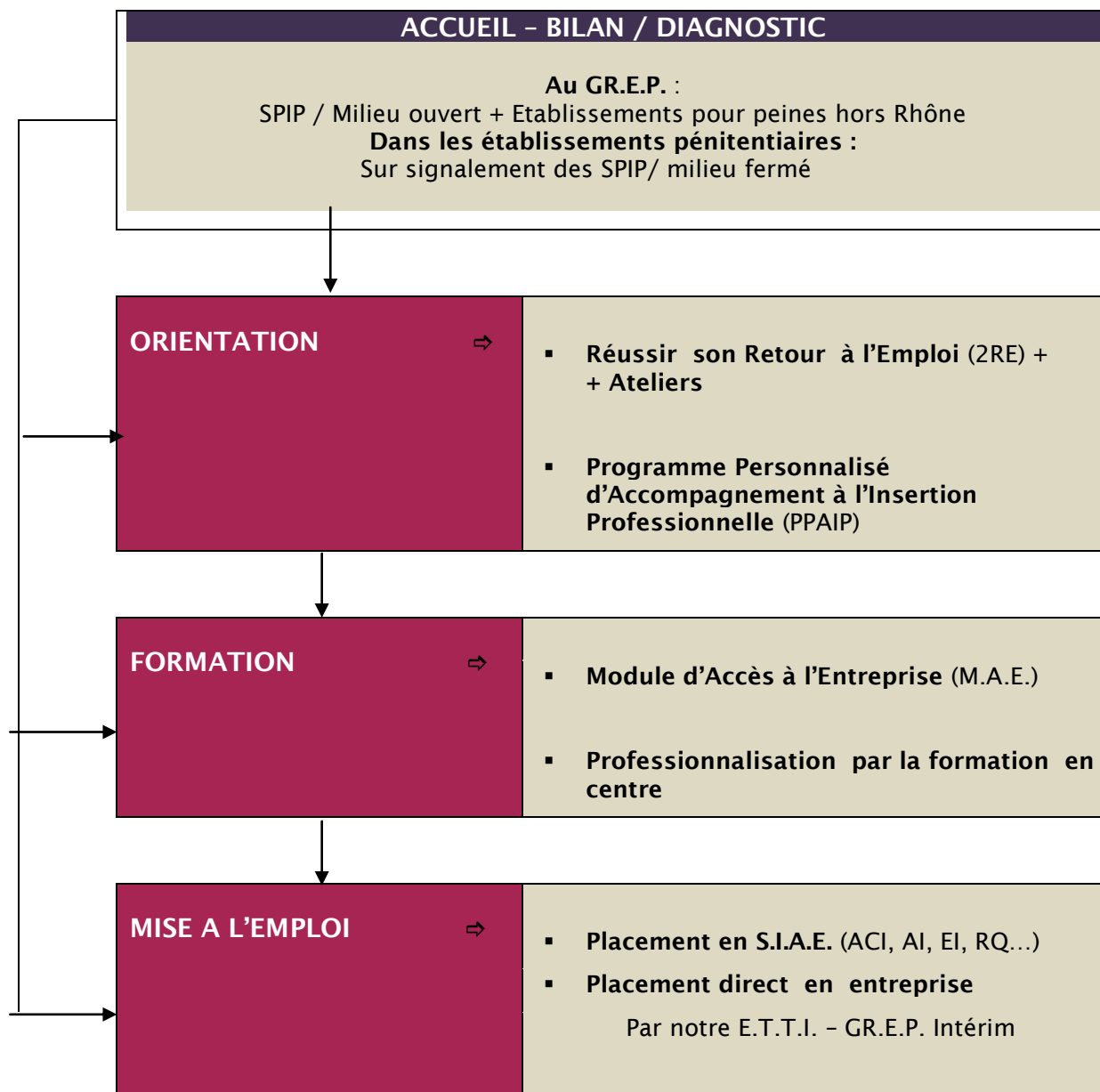
2

**Du projet professionnel à l'accès
à l'emploi
(et au maintien...)**

Le GREP dispose sur le Rhône, d'une plateforme de l'insertion professionnelle grâce à la diversification d'action et d'outils mis en place dans des domaines complémentaires tels que :

L'Accueil - l'Orientation - la Formation et la mise à l'emploi

L'objectif est de proposer à tout candidat motivé un parcours d'insertion ayant pour finalité l'emploi.



Ce type d'organisation nous a permis en 2020, sur le Rhône, d'engager 208 personnes dans au moins une étape de leurs parcours d'insertion et d'assurer avec chacune d'elle un accompagnement renforcé permettant d'anticiper au mieux les risques de rupture, notamment pour les bénéficiaires du RSA et du dispositif PIER de la Métropole de Lyon

2.1. – L’orientation et la formation professionnelle

2.1.1. : « Réussir son retour à l’emploi » - 2RE

Grâce au soutien de la Préfecture du Rhône, du SPIP du Rhône, de la ville de Lyon et de la FONDATION M6, nous avons en 2020 mené une action pour 80 personnes (125 en 2019).

Les Objectifs de départ

Les objectifs sont de contribuer à la prise en charge des personnes bénéficiant d’une mesure d’aménagement de peine et principalement dans le cadre d’un placement sous surveillance électronique ou d’une semi-liberté.

Le GREP a pour mission de recevoir pour un diagnostic professionnel toutes les personnes orientées par le SPIP en milieu ouvert, bénéficiaires d’un aménagement de peine et de leur proposer dans les jours suivant un accompagnement renforcé, axé sur la construction, parfois la validation et la réalisation du projet professionnel et devant les conduire vers un accès à l’emploi ou à une formation professionnelle.

Des modules personnalisés leurs seront proposés suivants les besoins identifiés et leurs attentes.

Au final, il s’agit de redynamiser une population pénale parfois très éloignée de l’emploi mais volontaire à bénéficier et à respecter pendant plusieurs mois un cadre de suivi devant leur permettre une réelle insertion professionnelle

Les évolutions en cours de parcours

Destinée au départ pour le milieu ouvert, et avec l’avis du SPIP, cette prestation s’est étendue au milieu fermé. Par ailleurs, cette prestation a été proposée à toutes les mesures dites « contraignantes » c’est-à-dire sous écrou (PSE – PE – PEI – SL- LC).

Les procédures mise en place avec le SPIP du Milieu Ouvert

Au niveau de la procédure, nous avons formalisé une procédure de communication avec le SPIP du Milieu Ouvert selon le déroulé suivant :

1. Transmission de la fiche de liaison par le CPIP au GREP
2. Envoi d’une convocation sous 10 jours
3. Envoi de la synthèse au CPIP Référent
4. Echange téléphonique et mail avec le CPIP référent

Des réunions régulières avec un représentant du SPIP de Lyon ont été organisées afin d’analyser le suivi des résultats de l’opération et les problématiques rencontrées. Elles étaient au rythme d’une rencontre tous les 2 mois.

Les typologies :

Concernant les aménagements de peines :

Mesures de Justice	
Placement sous surveillance Electronique	42
Semi liberté	22
Libération conditionnelle	9
Placement extérieur	7
Total	80

Les sources d'orientation pour les personnes entrées en prestation

Le milieu Fermé	75
Le milieu ouvert (SPIP siège de Lyon et CSL)	5

Nous constatons, par rapport à l'année 2019, une baisse des orientations qui s'explique par la crise sanitaire liée au COVID 19 avec 4 mois d'impossibilité d'intervenir dans les établissements pénitentiaires.

De plus, avec la mise en place en septembre 2020 sur le Rhône du PPAIP en milieu ouvert, c'est cette prestation qui a été mobilisée dans la prise en charge des personnes déjà en aménagement de peine, notamment en semi liberté

Les niveaux de qualifications des personnes accompagnées

Les niveaux	
Niveau 3 (anciennement les niveaux V, V Bis)	68
Niveau 4 (anciennement le niveau IV)	7
Niveau 5 (anciennement le niveau III)	5
Total	80

Constat : le public accompagné par le GREP se situe essentiellement sur un niveau de qualification inférieur ou égal au Niveau 3 (V, V Bis VI) soit < ou égal au CAP soit environ 85% de notre effectif.

Les âges

Les âges	
jusqu'à 25 ans	27
entre 26 et 35	36
entre 36 et 45	11
entre 46 et 55	5
55 et +	1
Total	80

Constat : la majorité des personnes entrées en prestation se situe entre 26 et 35 ans ce qui représente bien la population pénale.

Résultats dans l'insertion professionnelle à l'issue

- 46 personnes ont accédé à un emploi
- 13 personnes ont accédé à une formation
- 1 personne a fini son accompagnement
- 9 personnes ont abandonné
- 5 personnes ont eu des problèmes de santé, incompatibles avec la poursuite du suivi
- 6 personnes ont déménagé ou ont été réincarcérées

Sur 80 personnes concernées, 60 personnes ont accédé à un emploi ou à une formation professionnelle soit 75% de sorties positives.

Il nous a fallu mobiliser 65 étapes (contrat, formation...) pour ces 80 personnes en sortie positive.

Sur les 46 mises à l'emploi, 15 l'ont été grâce à GREP Intérim ; secteur Industrie, BTP et Nettoyage urbain. A savoir, certains candidats ont pu bénéficier de courtes missions et continuer l'accompagnement après la fin de leurs missions.

Autres actions menées en soutien à « réussir son retour à l'emploi -2RE »

Accompagnement dans le cadre des ateliers collectifs

14 personnes ont bénéficié d'un ou plusieurs des 4 ateliers réalisés par des bénévoles employeurs pour travailler sur différents thèmes :

- CV et compétences
- Codes et règles de l'entreprise ainsi que droits et devoirs du salarié - contrats de travail
- Communication verbale et non verbale.
- Préparation aux questions et Simulation d'entretien

Animation du lieu ressource

De plus, un bénévole anime notre lieu ressource (composé de 4 PC) une demi-journée par semaine. Il s'adapte aux besoins de nos bénéficiaires, les aidant notamment à :

- Créer numériquement leur CV
- Préparer des entretiens
- S'approprier l'outil numérique dans le cadre de leur recherche d'emploi (recherche d'offres sur les sites Pôle Emploi, Indeed...)
- Effectuer des démarches administratives (inscription Pôle Emploi, actualisation,...)

8 personnes ont pu bénéficier d'une aide personnalisée

2.1.2 La formation interne : " Module d'Accès à l'Entreprise"

Cette formation qui existe depuis 15 ans au GREP était prévue en 2020 pour y intégrer une quarantaine de personnes, jeunes ou adultes, domiciliées sur les départements du Rhône, de l'Ain ou de la Loire.

Elle complète la plate-forme du GR.E.P et permet aux stagiaires de s'engager, par une immersion de 9 semaines en entreprise, dans un parcours professionnalisant (emploi ou formation professionnelle) à l'issue de cette période.

Ce stage offre une possibilité d'évaluer les savoir-faire et savoir-être des stagiaires, de pointer les difficultés liées à une situation de travail et de mesurer le chemin qui reste à parcourir jusqu'à l'emploi. Cette évaluation s'effectue avec l'aide des tuteurs à travers des bilans réguliers.

Le contenu, soit l'immersion en entreprise sur un poste déterminé et avec le soutien d'un tuteur, est en adéquation avec les problématiques d'un public en rupture. En effet, ce stage est souvent une adaptation progressive au poste de travail et aux exigences de l'entreprise avant le contrat direct.

L'enjeu est, au-delà de l'insertion professionnelle, d'assurer la transition entre la rupture due à l'incarcération et la confrontation aux réalités socio-économiques.

Avec la crise sanitaire liée au COVID 19, les entreprises partenaires n'ont pas été en mesure en 2020 d'accueillir des stagiaires dans le cadre de notre formation "Module d'Accès à l'Entreprise" financée dans le cadre des actions spécifiques du Conseil Régional.

1. Seuls 9 condamnés ont pu en bénéficier de cette action en 2020 et le conseil régional nous a alors proposé de prolonger cette convention par avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

En s'appuyant sur l'entreprise et les réalisations concrètes, cette action met en valeur les connaissances et les savoir-faire professionnels des stagiaires et permet ainsi un retour progressif à la vie active pour la majorité d'entre eux.

Associée à un travail en amont sur la construction du projet professionnel et de l'accompagnement vers l'emploi (Accompagnement vers l'emploi ciblé), cette action d'immersion en entreprise est une étape déterminante dans la construction d'un parcours d'insertion du sortant de prison.

2.2. L'accès à l'emploi

Cette crise sanitaire liée au COVID 19 a eu de très lourdes conséquences dans la mise à l'emploi de cette population placée sous main de justice.

A la fermeture des établissements pénitentiaires et des règles sanitaires qui en ont suivis et venu se rajouter une économie qui a fonctionné au ralenti, laissant peu de place à l'embauche de nouveaux salariés que se soit dans le secteur de l'intérim ou en emploi direct.

Si l'accompagnement et la mise à l'emploi restent l'objectif premier de l'association, il ne peut se faire que grâce aux phases préliminaires exposées aux chapitres précédents (travail sur le projet et accompagnement renforcé vers l'emploi, formation en partenariat avec d'autres centres de formation mais également en interne en s'appuyant sur notre réseau d'employeurs) mais aussi grâce à notre collaboration avec des structures spécialisées dans l'insertion par l'Economique telles les entreprises d'insertion, diverses associations de lutte contre l'exclusion et principalement, pour ce qui nous concerne, par notre Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion GREP Intérim SAS.

2.2.1 Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Face à la population que nous recevons et qui est toujours aussi éloignée des critères d'employabilité définis par l'entreprise traditionnelle, ces structures d'insertion par l'économie sont pour nous un outil indispensable pour mener à bien notre mission.

En effet, pour un nombre important de nos candidats, elles sont avant tout le lieu où le condamné va découvrir les règles, le fonctionnement et les contraintes de l'entreprise.

Mais ces partenaires n'ont pas été épargnés par cette crise de la COVID 19 et certains se trouvent encore aujourd'hui en grandes difficultés malgré le soutien financier de l'état dans le cadre du FDI rebond.

Sur les 161 personnes mises à l'emploi en 2020, 24 l'ont été dans des entreprises d'insertion : Envie Rhône, Elits Propreté, Cardom, AIJE, mais également dans des Ateliers chantiers d'insertion, des associations intermédiaires et les régies de quartier.

2.2.2 L'entreprise traditionnelle

Elle reste pour le GR.E.P la cible première de l'insertion par l'Economique.

• Quelles sont les entreprises partenaires ?

Grâce à un travail de communication auprès des associations et organisations patronales (CJD – EDC – ANDRH – MEDEF) et de prospection des entreprises, nous arrivons à maintenir autour du GR.E.P **un réseau de plus de 150 entreprises partenaires dont près des deux tiers** concrétisent cette collaboration par l'embauche de condamnés (dont une vingtaine dans les services publics, para-publics et associatifs).

Secteurs d'activité :

	BTP	Industrie	Services	Restauration, Logistique Associatif
2020	31%	27%	20%	22%

Effectifs :

	< de 10 salariés	10 à 49 salariés	50 à 499 salariés	+ de 500 salariés
2020	6%	19%	55%	20%

Il est donc essentiel pour le développement de notre association de maintenir notre crédibilité auprès de ces entreprises, à travers notre savoir-faire et notre professionnalisme qui doivent se traduire dans **l'efficacité et la rigueur de nos méthodes de recrutement**, la bonne utilisation de la **complémentarité de nos prestations** et notre **disponibilité totale dans un suivi de terrain adapté à notre public**.

• Quel est l'intérêt d'un partenariat avec le G.R.E.P. ?

Permettre à des entreprises qui souhaitent être insérantes de le faire avec les conseils et l'aide de professionnels.

Il s'agit donc pour les permanents du G.R.E.P d'être en mesure :

- d'analyser correctement les besoins de l'entreprise puis de rechercher la meilleure adéquation homme / poste.
- de proposer, grâce à l'ensemble des outils d'insertion que nous disposons, celui correspondant le mieux à l'attente de l'entreprise et aux capacités du candidat.
- d'informer et d'aider certains partenaires à mieux utiliser les mesures d'aide à l'emploi favorisant l'embauche des personnes en grande exclusion.
- d'assurer un réel suivi professionnel par un accompagnement individualisé et adapté aux souhaits de l'entreprise.
- Et enfin, de permettre à certaines qui répondent à des marchés publics prévoyant des clauses d'insertion de le faire avec des professionnels de l'insertion.

• Les résultats en termes de placement

**En 2020, sur le Rhône, le GREP a permis à 161 condamnés d'accéder à un emploi.
(Certains ayant cumulés plusieurs emplois)**

2.2.3 Notre Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion : GREP Intérim

Pour les candidats évalués prêts à intégrer le secteur marchand, GREP Intérim est un maillon essentiel pour accéder à l'emploi.

Un rapport de confiance, construit sur la durée avec les recruteurs et les services Ressources Humaines, permet de passer le barrage des entretiens de sélection.

Grâce à un suivi et un accompagnement socio-professionnel renforcé, nos chargés des relations avec les entreprises permettent à bon nombre de condamnés d'accéder souvent à leur premier emploi dans une entreprise classique, voire pour d'autres, après de longues périodes d'incarcération, de bénéficier d'un temps pour poser à nouveau leurs repères professionnels.

De plus, notre ETTI répond au plus près de la réalité économique dans la mesure où les entreprises recherchent des solutions souples dans la gestion des effectifs et où la responsabilité contractuelle de GREP Intérim est engagée en tant qu'employeur.

En 2020, de nouveaux partenariats ont été signés avec des associations (Devenirs Matter, Le Mas, CCLAJ) intervenant sur le champ judiciaire, notamment sur le volet du logement, ceux-ci devraient être source de nouvelles orientations complémentaires.

Nous menons régulièrement des opérations visant à développer notre réseau d'entreprises partenaires, soit par cooptation auprès des différentes organisations, associations patronales (CJD, MEDEF Rhône, ANDRH, EDC) et des partenaires institutionnels (MMIE Lyon, la METROPOLE de Lyon), soit par démarches directes.

Le public employé par GREP Intérim

Sur les 273 nouveaux candidats ayant effectué un bilan diagnostic en 2020 avec l'équipe des permanents du Rhône, 141 candidats ont été orientés vers GREP Intérim (199 en 2019, 186 en 2018, 209 en 2017, 182 en 2016, 157 en 2015).

La prise en charge d'une personne incarcérée présente des contraintes importantes et implique des rencontres multiples et régulières. Nous recourons de plus en plus souvent à des demandes de permissions de sortie auprès des magistrats chargés de l'application des peines pour permettre d'affiner les diagnostics à l'extérieur du milieu carcéral et éventuellement permettre une rencontre préalable avec nos chefs d'entreprise.

Pendant les parcours, de nombreux changements liés aux situations pénales viennent parasiter les parcours et parfois perturber les projets.

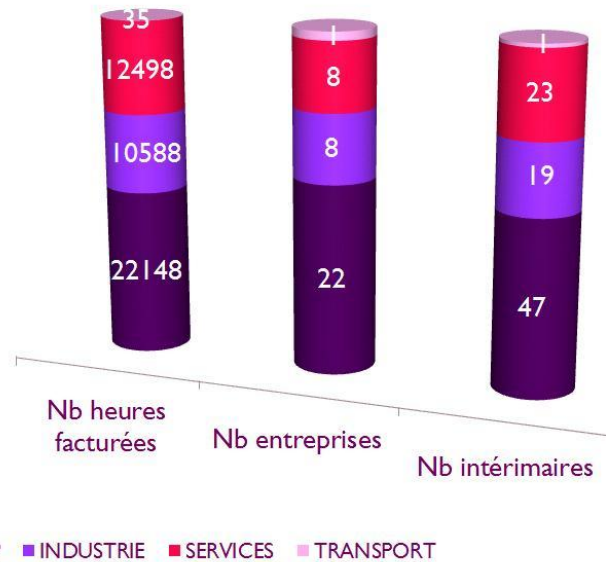
GREP Intérim est un élément important dans le cadre des prises en charge qui sont faites pour les personnes en demande d'aménagement de peine (61 % bénéficiaient d'un aménagement de peine : semi-liberté, libération conditionnelle, PSSE, ...).

Cette sollicitation bien particulière conduit alors nos partenaires employeurs à anticiper leur recrutement sur une durée d'au moins 3 mois, pour de futurs salariés dont la date de libération restera aléatoire.

L'outil GREP Intérim restant difficile à utiliser dans ces conditions, une première étape de préparation à l'emploi (reprise des repères hors détention, accès aux droits principalement), ou de mise en situation de travail dans le cadre de nos actions de formation précédant une mission d'intérim, permet d'engager un parcours professionnel dans de meilleures conditions.

Quels sont les résultats ?

LES SECTEURS D'ACTIVITES ET LES DELEGATIONS

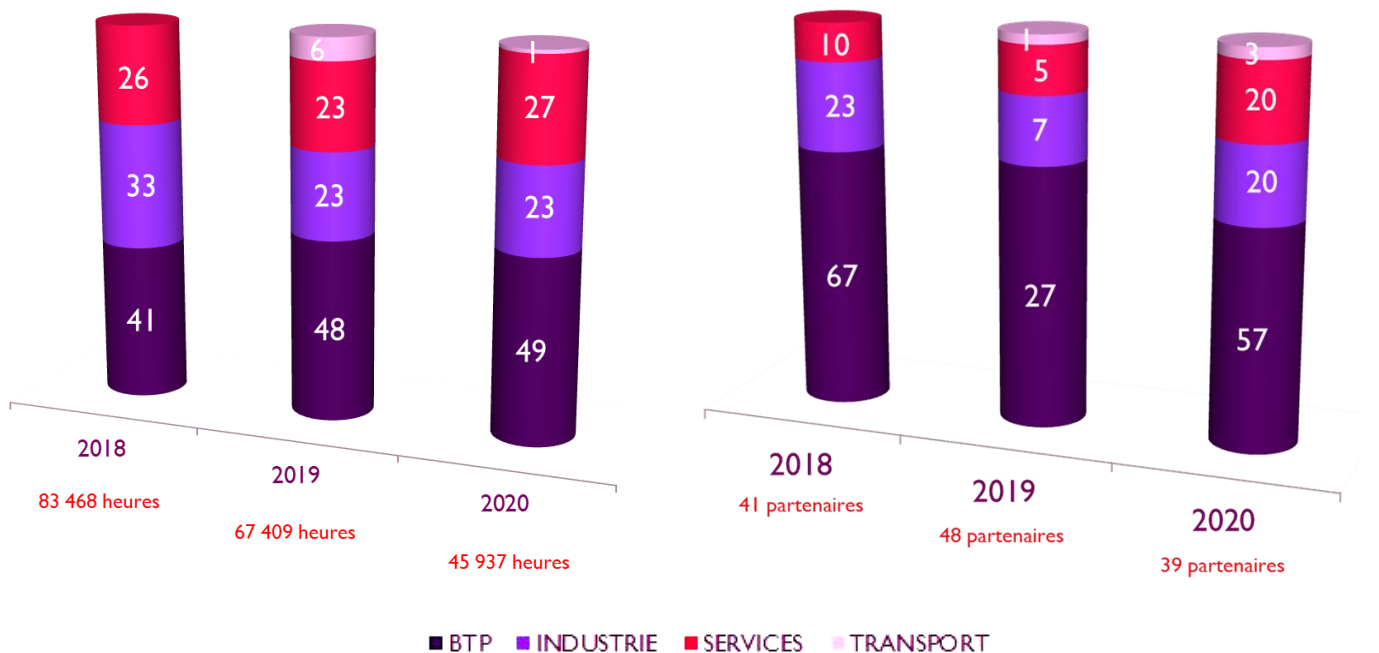


85 personnes (117 en 2019) ont bénéficié d'un ou plusieurs contrats de travail pour un total de 45 937 heures (67 400 h en 2019) soit 28,71 Equivalents Temps Plein.

COMPARATIFS DES ANNEES PRECEDENTES

Le nombre d'heures
(en pourcentage)

Les partenaires
(en pourcentage)



Le nombre de partenaires est stable en 2020 avec 39 entreprises (40 en 2019, 48 en 2018, 41 en 2017) dont 12 nouvelles entreprises.

Nous avons démarré l'année 2020 avec une activité faible mais en croissance. Le confinement lié à la crise sanitaire a interrompu brutalement l'activité, nous n'avons pu garder entre mars et mai 2020 que 10 salariés sur les près de 40 en activité en février, presque exclusivement dans le nettoyage urbain non impacté par les restrictions sanitaires.

Le confinement a également rendu impossible la rencontre avec les détenus aussi bien au sein des établissements pénitentiaires qu'au sein de nos antennes en milieu ouvert.

Nous avons été dans l'obligation de suspendre nos accompagnements en face-à-face pendant le confinement. Malgré nos tentatives pour garder le lien, certains candidats n'ont plus donné de nouvelles.

Dès la fin du confinement, nous avons travaillé à reconstituer un vivier de nouveaux candidats ce qui a demandé plusieurs semaines, notamment dans le cadre d'une préparation à la sortie en aménagement de peine. En parallèle, la remobilisation des entreprises partenaires a également nécessité du temps car beaucoup ont prolongé la période de chômage partiel pour leurs propres salariés et ont dû réorganiser leurs activités avec la mise en place des nouvelles mesures sanitaires.

L'accroissement d'activité s'est confirmé sur le mois de Juillet 2020 avec 5000 heures réalisées. Courant Aout, de nombreuses ruptures de mission, du fait de nos salariés, essentiellement dans le secteur du BTP, a fait plonger à nouveau notre effectif début septembre.

Entre septembre et décembre 2020, le nombre de nouveaux candidats orienté vers GREP intérim a fortement diminué et l'activité en a été directement impactée, avec le constat d'un public de plus en plus éloigné de l'emploi nécessitant parfois un travail sur le savoir-être, et une préparation indispensable sur les techniques de recherche d'emploi en amont d'une intégration en entreprise.

La note positive est le relativement bon maintien dans le secteur nettoyage urbain, production et logistique, ainsi que le développement de nouveaux partenariats sur 2020.

D'un point de vue commercial nous avons dû interrompre à ce jour toute visite d'établissement pénitentiaire sur 2020, qui sont pour la structure l'occasion de moments forts de sensibilisation.

La durée moyenne des missions est en légère diminution avec 3.6 mois (4 mois en 2019)

Les candidats salariés ont donc pu commencer à régler au mieux leurs difficultés financières, rembourser les parties civiles et acquérir une première expérience professionnelle significative.

21% des intérimaires sortis en 2020 ont eu un parcours chez Grep Intérim supérieur à 9 mois.

Les clauses d'insertion ont représenté en 2020, 30284 heures (34 076 heures en 2019) soit 66 % (51% en 2019), 62 % dans le bâtiment et 38 % dans l'environnement.

Ces clauses permettent à des personnes inexpérimentées d'acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle, également de rencontrer une bienveillance accrue des partenaires employeurs, à condition bien entendu qu'ils soient soutenus par un suivi renforcé.

Les médiations ont été plus que nombreuses pour maintenir certains candidats salariés en poste.

Les fins de mission d'intérim, en sorties dynamiques, ont été de 44 % (41 % en 2019) pour un objectif de la Direccte UT 69 de 58%. Nous sommes loin de nos objectifs pour la seconde année consécutive sur une année très impactée par l'épidémie.

Nous avons poursuivi notre effort de formation en 2020 via le FAFTT et les fonds mutualisés, 17 actions ont permis à 14 personnes de se former sur des CACES divers industrie et bâtiment, Pont roulant, Réseaux souterrains, Travaux en hauteur, Habilitation électrique, Chef de manœuvre et élingage, Permis C+Fimo, Formation aux 1ers secours

Perspectives 2021

En 2021, le développement du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP) devrait nous permettre également de recevoir de nombreuses orientations après la réalisation des différents axes (construction de projet et outils de recherche d'emploi) par les permanents du GREP.

Il s'agira également de poursuivre la consolidation de partenariats conventionnés, avec le soutien des membres du Conseil d'Administration du GREP

Enfin, nous devrions entreprendre une étude d'implantation d'une antenne de GREP intérim sur St Etienne afin d'apporter une solution en interne à la mise à l'emploi des PPSMJ

2.3. - Les prestations d'accompagnement renforcé

2.3.1. - Convention référent de parcours avec la Métropole de Lyon

Depuis 27 ans, le GREP a été opérateur du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Lyon, mais en 2019, **l'ensemble du dispositif est géré par la Métropole de Lyon** avec qui nous avons signé **une convention de «Réfèrent de Parcours Itinéraire Emplois Renforcé »**.

Désormais, nous devons appliquer une procédure administrative différenciée selon le statut RSA ou FSE, en lien avec les Maisons de la Métropole pour les Solidarités pour la validation entrées et sorties du dispositif et positionnement direct sur logiciel INSERTIS pour les participants IER FSE. Nous participons au Comité Réseau Emploi de Lyon et Vénissieux. Ainsi, nous utilisons pleinement les compétences et offres des acteurs de l'insertion de ces villes. Pour 2020, notre convention devait concerner 70 participants avec pour finalité : l'accès à l'emploi.

Objectifs :

Le participant du Parcours IER de Lyon et de Vénissieux, dispose d'un accompagnement renforcé et individualisé, avec la référente de parcours IER/GREP, ensemble, ils co-construisent le parcours professionnel. Pour cela, nous disposons de toutes les actions du réseau avec des étapes multiples et diversifiées, à savoir des formations, participations à des rencontres métiers, des simulations d'entretien ou des mises en relation avec le Service Aux Entreprises.

Nous utilisons également nos prestations en interne (Module « Réussir son Retour à l'Emploi » - 2RE, ou Modules d'Accès à l'Entreprise- MAE) ou/et GREP INTERIM (notre ETTI). Par ailleurs, la référente assure la coordination entre deux étapes et veille systématiquement à la bonne articulation du parcours. Elle organise la gestion des temps de latence, afin de favoriser la prévention de la récidive.

Dans cette phase «inactive», le participant est vu, régulièrement au GR.E.P. par la référente de parcours IER qui analyse avec lui, les actions à mobiliser. Ces périodes de latence sont parfois dues à des difficultés périphériques ou freins à l'emploi. Pour cela, nous pouvons être amenés à solliciter le SPIP.

Profil des 84 bénéficiaires :

Homme (90%), âgé plutôt entre 26 et 45 ans (57 %). Nous avons une stabilité des moins de 26 ans, soit 21 %.notamment avec de jeunes vénissiens. Par contre la tranche des plus de 50 ans a progressé (15%).

Situation Famille : 54 % Célibataire. Hébergement dans la famille 49 %, en location 30 %, en CHRS 13% et 8 % au CSL (mais SDF à la sortie).

Niveau de formation inférieur ou égal au niveau 3 : 83 % (dont 7 non scolarisés) et 17% avec un niveau 4 et plus.

Titulaire d'un permis de conduire : 48 % .Pour 2020, nous avons pu proposer, grâce à la Fondation M6 et des aides individuelles de la Métropole, un permis B à 150 Euros. 5 participants sont en cours d'apprentissage, avec ECF de Vaulx en Velin.

Résultats :

En 2020 avec la crise sanitaire liée au COVID 19, nous avons essayé de maintenir les contacts, via des entretiens individuels dès que ce fut possible, mais nous avons surtout privilégié les mails et contacts téléphonique. Les mises à l'emploi et/ou formation ont été difficiles à mettre en place (confinement/report de formation/ mise en place de distanciel qui s'est avéré pas adapté à tous, pédagogie et parfois matériel non efficient).

Nous constatons sur cette année 2020, une déperdition importante : 29 personnes (abandons, déménagements et incarcération).

Commentaires et perspectives 2021 :

Le participant du Parcours IER, recherche avant tout, une mise à l'emploi via notre partenariat, En 2020, Il a fallu gérer le confinement et ses conséquences. Le premier confinement a déclenché chez les participants de la peur vis-à-vis de leur mesure de justice et un sentiment d'abandon. Nous avons dû alors adapter nos outils d'accompagnement notamment à travers des entretiens téléphoniques et des mails. Nous avons dû les soutenir à distance (surtout pour éviter les conflits familiaux, le respect des horaires de PSSE, dédramatiser les situations administratives) Nous avons pu constater la fracture numérique, sous estimé pour le public accompagné.

Après une année de fonctionnement avec la Métropole de Lyon, nous espérons consolider nos pratiques pour 2020. Mais malheureusement, il a fallu faire avec les effets de la pandémie COVID, à savoir plus de visio pour les réunions, des échanges uniquement au téléphone pour positionnement sur étapes d'insertion ou bilan en entreprise... La mise en place de la base de données INSERTIS en novembre 2020 fut délicate (Nécessité de se former, de s'adapter à ce nouvel outil de gestion de parcours et être opérationnel au 01/01/2021).

Pour 2021, cette phase d'adaptation se poursuit avec ces niveaux modes de suivi.

Nous serons également amenés à proposer à nos participants des formations aux outils numériques.

2.3.2. Conventions RSA avec la Métropole de Lyon.

Depuis janvier 2015, le GREP est au service de la Métropole de Lyon dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA placés sous main de justice (après 25 ans de partenariat avec le conseil général du Rhône)

L'entrée dans le dispositif RSA permet aux sortants de prison sans revenu, d'obtenir une aide financière, un statut, et un accès aux droits, qui facilitent le retour au cadre socio-professionnel et qui minimisent les risques de récidive à la sortie. Le dispositif RSA est donc un outil très précieux pour notre travail vers la réinsertion socio-professionnelle.

Durant l'année 2020, le GREP a mis en œuvre deux conventions au titre de la Métropole de Lyon en tant que référent de parcours.

- Une convention RSA pour 65 places au bénéfice de 95 personnes sur l'année
- Une convention RSA/PLIE de Lyon, public spécifique pour 15 places pour 20 personnes.

Dans le cadre de ces conventions, nous avons travaillé pour établir une collaboration renforcée avec les services de la Métropole, le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP), le Pôle Emploi, et de nombreux autres partenaires de l'insertion sans qui cette réinsertion ne serait pas possible.

Convention RSA

100 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé en 2020 (dont 82% dans le cadre de leur contrat d'insertion) et avec une file active de 65 personnes.

Chaque bénéficiaire en parcours d'insertion avec le GREP est convoqué mensuellement et, ainsi, en 2020 nous avons réalisé 193 entretiens individuels + 3 bénéficiaires ont participé à des ateliers collectifs (+ 181 contacts diversifiés).

Taux de participation aux entretiens est de 42%.

La pandémie de COVID-19 a bouleversé le monde du travail. Elle a eu des effets spectaculaires sur l'emploi.; impact fortement le marché de l'emploi, fragilise nos

accompagnés. Nous nous sommes organisés pour maintenir les liens avec nos bénéficiaires, les mobiliser sur les opportunités, les soutenir durant ce moment particulier

Les caractéristiques de nos candidats en 2020 :

- Age : Les moins de 25 ans représentent 0 % des bénéficiaires, les 26/35 sont 49 %, les 36/45 sont 32 %, et 19% des bénéficiaires avaient plus de 45 ans.
- Sexe : 99 % d'hommes – 1 % de femmes
- Niveau de formation : 42 % des bénéficiaires n'avaient aucun diplôme (avant 3^{ème}), et 37% avaient un niveau 3 (CAP/BEP). 10 % des bénéficiaires justifiaient d'une qualification de niveau IV Bac et plus. 11 % illettrés analphabètes

Il est à noter que 53 bénéficiaires du RSA soit 53% ont accédé à l'emploi ou à la formation.

Convention RSA/ IER

29 personnes ont été accompagnées tout au long de l'année 2020 dans la convention RSA / Parcours Itinéraires Emploi Renforcé et avec une file active de 18 personnes.

Là encore, chaque bénéficiaire en parcours d'insertion avec le GREP est régulièrement convoqué et c'est ainsi qu'en 2020, nous avons réalisé **99 entretiens individuels et 168 contacts diversifiés (mails/téléphone).**

- Age : 26/35 ans représentent 51 % des bénéficiaires,
- les 36/45 sont 32 %, les + de 45ans : 14 %. Plus de 55 ans : 3 %
- Sexe : 27 Hommes et 2 Femmes
- Niveau de formation : Niveau 5 (Bac + 2) : 3 %, 56 % avaient un niveau CAP et 38 % Sans aucun diplôme. Et Aucune scolarité 3 %
- Situation pénale : les bénéficiaires étaient tous sous main de justice ou en fin de mesure sur 2020.

18 Etapes Emploi-Formation ont été proposées. Il s'agissait soit de l'emploi CDD/CDDI//GREP Intérim/Formation ou Modules Accès à l'emploi telles que des PMSMP ou MAE, des remises à niveau ou utilisation de l'outil numérique.

Pour 2020, chaque bénéficiaire RSA a pu ainsi être positionné au moins sur 2 étapes

Commentaires et perspectives 2021 :

Ces personnes placées sous main de justice cumulent freins socio professionnels, problématiques comportementales et de santé et l'accès à un emploi est souvent un objectif difficile à atteindre.

Par ailleurs, nous nous heurtons, toujours à la problématique de l'accès au logement. Nous nous sommes retrouvés à gérer des situations très délicates pour des sans logement (nuitées d'urgence/le 115).

Pour 2021, nous allons poursuivre le développement de notre partenariat avec les associations spécialisées sur l'accès au logement telles que le Mas, Devenir Mater ou autres CHRS.

3

**L'INTERVENTION DU GREP DANS
LA LOIRE ET L'AIN**

3.1. Déroulement des actions dans la Loire ...

3.1.1 Animer des permanences d'accueil

Le GREP dans la Loire est basé, au 3, rue de la Résistance à Saint Etienne et dans les locaux de VISA EMPLOI au 17-19 avenue Gambetta à Roanne.

En milieu ouvert, les permanences ont lieu les lundis et mardis après midi sur Saint Etienne et le mercredi après midi sur Roanne.

Le jeudi après midi au centre pénitentiaire de la Talaudière et tous les 15 jours une demi journée au centre de détention de Roanne.

Les candidats sont orientés exclusivement par le SPIP en milieu ouvert et au Centre de détention de Roanne et par la référente justice Pôle Emploi en milieu fermé au centre pénitentiaire de St Etienne.

En 2021, le SPIP nous a signalé 207 candidats et 143 ont été rencontrés en entretien **individuel**. (209 en 2019) auxquels il faut ajouter les 81 personnes rencontrées en 2019 toujours en suivis en 2020 **soit au final 224 personnes suivies en 2020**

Parmi les 143 nouveaux, 70 ont été reçus dans le cadre des permanences en milieu ouvert dont 65 candidats rencontrés sur St Etienne et 5 sur Roanne et **73 condamnés reçus en milieu fermé** dont 65 au centre pénitentiaire de St Etienne / 8 lors des permanences au centre de détention de Roanne.

Mesure de justice :

Nombre de personnes provenant du milieu ouvert et du milieu fermé ayant bénéficié d'un aménagement de peine actés par le GR.E.P en 2020 : 73 (75 en 2019)

En milieu ouvert : 36 étaient en SME.SPS ; 13 en mesure 723.15 ; 7 en PSE/DDSE, 3 en SSJ, 6 en liberté conditionnelle et 5 autres mesures (TIG, ARSE, ...)

Sur les 13 PPSMJ orientées en 723-15, **2 ont pu bénéficier grâce à une prise en charge du GREP « Réussir son Retour à l'Emploi » 2RE, d'un aménagement de peine sous PSSE.**

De **plus, 13 qui étaient déjà en aménagement de peine** (7 en PSSE et 6 LC) ont pu y rester grâce à la prise en charge du GREP.

En milieu fermé, 71 détenus ont bénéficié d'un aménagement de peine avec le GREP dont **64 dans le cadre de 2RE** : 37 en Semi liberté, 19 en libération conditionnelle et 10 en PSE/DDSE.

Et 7 autres détenus ont bénéficié d'un aménagement de peine hors 2Re

La Typologie du public reçu :

Cf. : Typologie globale Saint-Etienne et Roanne

Sur les 143 nouveaux candidats accueillis en 2020, quelques chiffres à retenir

Age : La population 18/35 ans représente 61 % de l'effectif

Qualification professionnelle : 50 % ne possède pas de diplôme (64 % en 2018)

Ressources : 84 % ont des ressources inférieures ou égales aux minima sociaux.

Problème de sante : 36% ont des problèmes de sante avec obligations de soins notifiées par le juge de l'application des peines

Mobilité : seules 25% ont le permis de conduire

3.1.2 Constituer un réseau d'entreprises partenaires sur le département

Un lien direct est assuré auprès des SIAE du département de la Loire ainsi qu'une participation aux CTA de pôle emploi sur l'ensemble du territoire cf la plaine du Forez.

Un partenariat entre les référents Justice de Pôle EMPLOI et le GR.E.P permet une coordination et une mutualisation de nos actions au bénéfice des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) en milieu ouvert et milieu fermé.

Nous nous sommes également appuyés sur le dispositif créé en 2019 et intitulée : ' **un Probationnaire, un employeur -un contrat** » menée avec le Parquet du TGI de St Etienne, les Juges de l'Application des Peines, le S.P.I.P et les partenaires emploi Pôle Emploi et Mission locale de St Etienne.

Cette action vise à mettre en relation des personnes placées sous main de justice avec des entreprises ciblées et partenaires.

Nombre d'entreprises rencontrées 2020 = 24 entreprises classiques

Le GREP met en avant sa valeur ajoutée sur le suivi des candidats placés et la possibilité pour l'entreprise de se retourner vers un interlocuteur spécialiste. La prospection des entreprises s'effectue en rapport avec le profil des candidats reçus, l'accueil des entreprises est globalement positif même si la notion de justice effraie parfois.

3.1.3 Résultats au 31/12/2020

Indicateurs choisis :

Nombre de nouveaux condamnés rencontrés :	143 personnes
Nombre de candidats de 2019 en suivis en 2020 :	81 personnes
Nombre moyen d'entretiens effectués :	979 entretiens
Nombre de nouvelles entreprises rencontrées :	24 entreprises
Nombre de personnes rencontrées en 2020 et mises en parcours en 2020:	96 personnes
Nombre de personnes rencontrées en 2019 et mises en parcours en 2020 :	31 personnes
Nombre d'étapes mobilisées en 2020 pour des personnes reçues en 2020 :	131 étapes
Nombre d'étapes mobilisées en 2020 pour des personnes reçues en 2019 :	49 étapes

Type de contrats sur les 127 personnes entrées en parcours en 2020 :

C.D.I et CDD> de 6 mois	29
CDD< 6 mois + intérim	45
Formation qualifiante	14

1 / Réussir son Retour à l'Emploi

◆ OBJECTIF : 70 candidats

Accompagner dans leur parcours professionnel soit en emploi ou en formation les candidats placés sous le régime de la semi-liberté au quartier de semi-liberté de la Talaudière ou en Placement sous Surveillance Electronique pendant une durée de 6 mois.

Chaque bénéficiaire aura validé son projet professionnel par l'intermédiaire des outils d'évaluation utilisés et acquis l'autonomie de recherche d'emploi avec l'obtention à 60% d'un contrat de travail (CDD /CDI/CDDI) ou d'une formation qualifiante.

◆ METHODOLOGIE

Les candidats sont présent au GREP tous les jours en groupe et en individuel.

Les démarches administratives sont nécessaires avant de réfléchir à un projet professionnel réaliste et réalisable. (Inscription Pole Emploi, CPAM, banque logement)

Afin d'élaborer un projet professionnel les bénéficiaires ont différents questionnaires à leurs dispositions pour évaluer leurs critères de choix professionnels, leurs qualités, et le logiciel PARCOUREO.

Les séances collectives permettent de partager des expériences, de confronter les difficultés et d'instaurer des dynamiques de travail.

Cette communication a aussi permis de faire le point sur le savoir-être (écoute, construire sa pensée, ne pas couper la parole, reformulation, compréhension...).

Les entretiens individuels permettent d'aborder les difficultés personnelles de chaque bénéficiaire, d'instaurer une recherche d'emploi adaptée à son profil dans le secteur d'activité recherché.

◆ OUTILS

Accès à internet /Presse locale/Accès à des sites d'offre de formation/Accès au téléphone
Accès au photocopieur /Ordinateurs en libre accès pourvus de logiciels de bureautique
PARCOUREO

Intervention de bénévoles pour mise en places d'ateliers spécifiques : préparation à l'entretien / droits et devoirs en entreprise / communication et savoir être / TRE/MAE GREP

◆ RESULTATS 2020 : 70 participants

70 personnes ont bénéficié d'un module « Réussir son retour à l'emploi » en 2020.

Sur les 70 candidats, **6 nous ont été orientés par les CPIP du milieu ouvert** dont 2 en 723-15, 2 en sursis probatoire renforcé et 2 en DDSE et **64 provenaient du milieu fermé en aménagement de peine** : 37 en semi liberté, 19 en libération conditionnelle (la crise sanitaire liée à la COVID 19 a impacté la décision des juges de l'application des peines de prononcer des SL et DDSE au profit des LC) et 8 DDSE

Pour l'insertion professionnelle : 50% de sorties positives (25 personnes en emploi et 10 personnes en formation qualifiante.

17 sont allés jusqu'au bout de 2Re, 11 abandons et 7 réincarcérés (dont 5 pour non respect du cadre de la semi liberté)

2/ La formation horticole au quartier de semi liberté de la Talaudière

Depuis 2018, Le GREP intervient les vendredis matin au quartier de semi liberté du centre pénitentiaire de St Etienne-la Talaudière, en tant que sous traitant du CFPPA de Montravel.

L'objectif de cette formation est de faire valider aux personnes incarcérées des modules du diplôme CAPA (CAP agricole)

Pour le GREP, il s'agit de favoriser la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable avec intervention de partenaires entreprises, préparation et simulation d'entretien.

A la fin de la formation espaces verts, les personnes peuvent continuer à bénéficier d'un accompagnement du GREP soit au quartier de semi liberté pour préparer leur sortie de détention soit directement dans les locaux de l'association.

◆ Résultats :

Malgré les difficultés liées au confinement sur certaines périodes de l'année 2020, nous avons pu intervenir sur 3 sessions qui ont concerné 16 participants.

3/Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion professionnelle (P.P.A.I.P)

Nous avons rencontré dans les établissements pénitentiaires de Roanne et de Saint Etienne - La Talaudière, **272 personnes pour un axe 1, 1 personne pour un axe 2, et 17 personnes pour un axe 3.**

Depuis octobre 2020, le PPAIP a également été ouvert aux bénéficiaires étant accompagnés par le SPIP en Milieu Ouvert, ce qui a nécessité comme dans les autres départements une nouvelle organisation des ressources humaines afin de répondre à cette attente.

Malheureusement, nous constatons que près de 40% des personnes convoquées n'honorent pas leur rendez vous.

En effet sur l'ensemble du département de la Loire, sur les Milieux Ouverts de St Etienne et de Roanne, **35 personnes ont été reçues pour un axe 1, 2 personnes pour un axe 2, et 5 personnes pour un axe 3.**

En 2021, nous allons :

- **Développer la prestation PPAIP** aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé et mobiliser cette action dans le cadre de l'aménagement de peine.
- Pour les détenus les plus fragiles et bénéficiant d'un aménagement de peine plus long, il nous faudra compléter l'action PPAIP avec « **REUSSIR SON RETOUR à L'EMPLOI** » 2RE d'une durée de plusieurs mois pour sécuriser au mieux le parcours d'insertion et prévenir les risques d'une récidive (60 personnes porteraient être concernées en 2021)
- Mobiliser dans la construction des parcours professionnels, notre action de **formation intitulée : « MODULE D'ACCES à L'ENTRPRISE » pour une quinzaine de personnes** de la Loire.
- Poursuivre nos interventions au sein du centre pénitentiaire de St Etienne ainsi qu'au centre de détention de Roanne afin de préparer au mieux la sortie de détention des détenus, notamment dans le cadre des aménagements de peine.
- Organiser 2 **SESSIONS DE FORMATION** au sein de la maison d'arrêt intitulée « construction et élaboration d'un projet professionnel en groupe » en lien avec le C.F.P.P.A de Montravel suite à l'appel d'offre Région sur la formation professionnelle en détention.
- Développer l'opération intitulée « **un Probationnaire, un employeur -un contrat** » menée par le Parquet du TGI de St Etienne, les Juges de l'Application des Peines, le S.P.I.P et les partenaires emploi Pôle Emploi et Mission locale de St Etienne. Cette action vise à mettre en relation des personnes placées sous main de justice avec des entreprises ciblées et partenaires.

3.2. Et dans l'Ain.

Depuis son installation dans l'Ain en 2005, le GR.E.P s'attache à remplir les missions favorisant l'insertion professionnelle des personnes condamnées et à assurer les actions qui lui sont confiées par le Ministère de la Justice à savoir :

- Rencontrer les détenus du centre pénitentiaire et construire un projet d'aménagement de peine pour les candidats relevant d'un suivi GR.E.P.
- Animer des actions spécifiques d'insertion professionnelle au quartier de semi-liberté.
- Animer une permanence d'accueil en milieu ouvert susceptible d'accueillir les personnes placées sous main de Justice ayant eu une mesure alternative à l'incarcération ainsi que les personnes bénéficiant d'une mesure 723-15.
- Poursuivre le développement de notre partenariat avec le tissu économique local afin de faciliter la mise à l'emploi des condamnés.
- Depuis juillet 2020, assurer les prestations du Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP)

Au regard des orientations du SPIP de l'Ain vers le GREP, force est de constater que les attentes de la Justice vis-à-vis de notre action se centralisent essentiellement sur le milieu fermé.

Nous nous attachons, au travers des actions conduites, à faciliter l'accès à l'emploi des condamnés et participer à la lutte contre la récidive.

3.2.1 : Le milieu ouvert

En 2020, le SPIP de l'Ain a signalé **46** condamnés au GR.E.P (**contre 53 en 2019**), domiciliés sur le département de l'Ain au sein de Bourg-en-Bresse Agglomération et des Quartiers Prioritaires Ville. Sur ces **46** condamnés, **38** ont été accueillis lors de la permanence d'accueil milieu ouvert animée par Mme CHAMBON alors que **8** ne se sont jamais présentés. **13** candidats orientés en 2019 étaient toujours en cours d'accompagnement en 2020, ce qui amène à **51** le nombre de candidats accompagnés en 2020.

Si la crise sanitaire a entraîné une légère baisse des orientations en 2020, le nombre de personnes accueillies est en progression en 2020 (**38** au lieu des **28** en 2019).

Nous pouvons souligner que les principaux freins identifiés quant aux candidats accueillis sont l'absence de permis de conduire et de véhicule, les fragilités psychologiques non prises en charge, faute de professionnels disponibles sur le territoire, qui nous amènent à accueillir ces personnes dont l'employabilité est quasi nulle.

Mesures de Justice sur les 38 nouveaux accueils : Sursis mise à l'épreuve : **27**, Sursis Probatoire : **2**, Suivi socio-judiciaire : **1**, Contrôle judiciaire : **1**, Placement sous surveillance électronique ou Détention à Domicile sous Surveillance Electronique : **5** et 723/15 : **2**.

Origine géographique: CA3B : **37** (dont **11** QPV) et Hors CA3B: **1**

Les issues professionnelles :

Sur ces **51** personnes, **20** ont retrouvé la voie professionnelle dont :

- **2** en CDI
- **1** en CDD
- **3** en CDDI
- **9** en Intérim
- **5** en formation

3.2.2 : Le milieu fermé

En 2020, le SPIP a orienté **103** nouveaux condamnés au GR.E.P (104 en 2019). **102** ont été reçus dans le cadre d'un diagnostic professionnel établi par Madame CHERRAD lors des permanences d'accueil tenues au Centre Pénitentiaire. **45** anciens candidats de 2019 étaient toujours suivis en 2020.

1. Origine par bâtiment :

Quartier maison d'arrêt :	49 (45 en 2019)
Quartier centre de détention :	46 (55 en 2019)
Quartier de semi liberté :	7 (4 en 2019)

2. Origine géographique:

CA3B :	10 (dont 8 QPV)
Ain:	23
Extérieur :	28
Sans solution d'hébergement :	41

3.2.3 : Les aménagements de peine

En 2020, **52 Aménagements de Peine** ont été accordés et **8 Libération Sous Contrainte** soit **60 au total** (contre **68** en 2019).

▪ Placement extérieur :	32
▪ Semi liberté :	8
▪ Placement sous surveillance électronique :	20

En vue de la préparation à la sortie de détention des condamnés, **31** permissions de sortie ont été proposées, **26** validées par les Magistrats.

Sur les **255** entretiens effectués par Mme CHERRAD, seules **6** personnes, dont une en 1er accueil, ne se sont pas présentées à ces convocations. Ce chiffre exceptionnellement bas, indique d'une part l'implication des condamnés dans leur projet de sortie mais également la collaboration rapprochée avec les agents du Centre Pénitentiaire qui œuvrent quotidiennement pour nous faciliter l'accès à l'établissement.

Les issues professionnelles :

Sur ces **60** aménagements de peines, **43** candidats ont retrouvé la voie professionnelle dont :

- 4 en CDI
- 10 en CDD
- 2 en CDDI
- 17 en intérim
- 10 en formation.

3.2.4 : Les outils utilisés

Action « Réussir son retour à l'emploi »

◆ OBJECTIF : 40 candidats

Le dispositif se poursuit en 2020 au bénéfice des Personnes Placées sous Main de Justice éligibles à un Placement Extérieur (PE) au quartier de semi-liberté ou sous Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE).

A l'issue de l'action l'objectif reste inchangé, cet accompagnement de 18 semaines étant in fine le retour à l'emploi en mobilisant l'ensemble des partenaires locaux. Le GR.E.P s'appuie sur le maillage partenarial existant notamment celui des SIAE qui reste une étape de parcours incontournable des publics les plus précarisés avant d'accéder au secteur marchand.

Pour ce faire, chaque bénéficiaire devra avoir validé son projet professionnel par l'intermédiaire des outils d'évaluation utilisés (Pass'Avenir, Explorama, l'ADVP, boîte à outils du GR.E.P...) et acquis une certaine autonomie dans sa recherche d'emploi afin d'accéder à un contrat de travail (CDD, CDI, CDDI) ou d'entrer dans un parcours de formation qualifiante.

Les candidats sont présents au GR.E.P 4 jours par semaine. Il est important de souligner que cette année les entretiens ont eu lieu essentiellement en individuel. Les ateliers collectifs ont été suspendus suite à la crise sanitaire actuelle.

Avant de réfléchir à un projet professionnel réaliste et réalisable, il est important de guider les participants dans leurs démarches administratives (inscription Pôle-Emploi, dossier RSA, dossier CPAM, ouverture d'un compte bancaire...) et d'essayer de lever certains freins périphériques tels que le logement ou la mobilité en les réorientant vers les professionnels en charge de ces différents volets. Il est important de souligner que le public accompagné est vite dépassé au niveau administratif et qu'il est primordial pour lui de dégrossir ce volet avant d'entamer les démarches professionnelles.

Des bilans se font ponctuellement avec le CPIP référent afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation du bénéficiaire et le chemin qui lui reste à parcourir.

◆ RESULTATS :

Malgré une crise sanitaire qui perdure, notons que sur les **40 candidats** ayant intégré le dispositif en 2020, **31 d'entre eux soit 77,5 % de l'effectif** se sont mobilisés et ont pu bénéficier soit d'un contrat de travail soit d'une entrée en formation :

- 3 en CDI
- 5 en CDD
- 14 en Intérim
- 9 en formation

Quant aux **9 autres candidats** :

- 3 sont sortis avant la fin de prise en charge suite au 1^{er} confinement
- 3 ont eu des révocations de mesure en cours d'accompagnement
- 1 a eu une fin de prise en charge suite à des problèmes de santé
- 2 personnes ne se sont pas mobilisées ou n'ont pas pu (freins périphériques).

Action « Mobilisation Autour d'un Projet Professionnel »

Le 21 novembre 2019, la Région informe l'ensemble des acteurs de la formation que le chantier école espaces verts conduit au Quartier de Semi Liberté de Bourg-en-Bresse depuis son ouverture en 2012 est supprimé pour l'année 2020.

Or, cette action permettait à des personnes éloignées de l'emploi et désocialisées de prétendre à un aménagement de peine avec placement en Semi Liberté.

Rapidement, le GR.E.P a sollicité le SPIP milieu fermé pour que soient identifiés et remontés par les acteurs de terrain, les besoins des publics condamnés éligibles à un aménagement de peine au QSL.

Le dispositif **MAPP « Mobilisation Autour d'un Projet Professionnel »** a donc vu le jour afin de :

- Permettre à des détenus éloignés de l'emploi et désocialisés de bénéficier d'un aménagement de peine avec placement au quartier de semi liberté.
- Sécuriser les parcours d'aménagement de peine en proposant un dispositif cadrant et encadré.
- Préparer la sortie de détention des personnes détenues au quartier de semi liberté en les accompagnants vers l'emploi au travers d'un stage « **Module d'Accès à l'Entreprise** » et une stabilisation de leur situation sociale pour afin de lutter au mieux contre la récidive.

◆ **DEROULE DE L'ACTION** : Une fois l'Aménagement de Peine octroyé

- **Durée du dispositif : 14 semaines au total**

- **3 premières semaines** de prise en charge par le GR.E.P consacrées à la mise à jour de la situation administrative (Dossier RSA, Inscription Pôle-Emploi, attestation CPAM, ouverture d'un compte bancaire et la constitution du dossier de rémunération stagiaire soit **le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00-12h00.**
- **9 semaines de stage MAE** via un placement à temps plein ou temps partiel via un placement auprès de 2 structures par l'activité économique partenaires. **Les candidats pourront bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle et d'une rémunération.**
- **2 semaines pour finaliser le projet** avec une prise en charge G.R.E.P assurée les matinées **du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00-12h00.**

- **Issues envisageables :**

- **A l'issue du MAE**, le candidat peut :
 - ✓ Soit bénéficier d'un contrat d'insertion au sein de la SIAE l'ayant accueilli
 - ✓ Soit construire un projet de formation en adéquation avec le métier découvert
 - ✓ Soit selon le reliquat de peine évoluer sur un dispositif complémentaire au QSL (2RE)

◆ **RESULTATS :**

- **2 candidats** ont intégré le dispositif
- **5 candidats** ont été repérés et signalé pour un passage en débat contradictoire sur le 1^{er} trimestre 2021

La formation horticole au centre pénitentiaire

Sur cette action, portée par le CFPPA les Sardières, le GR.E.P assure le volet accompagnement à l'emploi en détention. L'objectif de cette formation est de faire valider aux personnes incarcérées des modules du diplôme CAPA (CAP agricole)

Mme PARIENTE assure cette prestation à la maison d'arrêt et au centre de détention. 2 sessions ont eu lieu au bénéfice de 16 personnes (8 MA et 8 CD) de mars à juillet et 16 personnes (8 MA et 8 CD) de septembre à fin novembre.

En 2020, dans l'ensemble, la formation horticole a été bénéfique et positive malgré la crise sanitaire. Certains détenus, déjà accompagnés par le GR.E.P, ont pu se positionner sur l'action MAPP ainsi que sur le dispositif 2RE. Ces passerelles entre les différents dispositifs sont primordiales dans la cohérence du parcours d'insertion de la personne détenue et il est important de pouvoir faire le lien et de continuer le suivi de candidats impliqués et motivés, souhaitant réussir leur réinsertion professionnelle.

Notons la collaboration avec l'établissement qui associe systématiquement le GR.E.P aux CPU de classement concernant ces formations et facilite l'échange d'informations.

- **Méthodologie :**

Le GREP intervient une demi-journée par semaine, chaque lundi matin au centre de détention puis à la maison d'arrêt.

L'objectif est de pouvoir outiller les détenus dans leur recherche d'emploi et les confronter à la réalité du marché du travail.

Plusieurs modules sont déclinés :

- Les Techniques de Recherche d'Emploi avec la création d'un ou plusieurs CV, lettre de motivation, simulation d'entretien et image de soi
- L'approche de l'entreprise et du marché du travail, avec les chiffres de la région, le besoin en main d'œuvre, un volet création d'entreprise, le SIAE.
- L'initiation au code de la route et la prévention des risques des conduites addictives.

- **Outils utilisés :** Photo langages, questionnaires, outils TRE : modèles CV, exemples lettre de motivation, offres d'emploi existantes...

Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP)

Le PPAIP (Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle) est une prestation, réalisé par le GR.E.P, à la fois au sein du Centre Pénitentiaire et en milieu ouvert sur le département de l'Ain, du Rhône et de la Loire.

Le PPAIP a pour objectif de définir et sécuriser le projet d'insertion professionnelle du bénéficiaire par la définition d'un diagnostic personnalisé. Ce diagnostic devra valider totalement ou partiellement le ou les projets exprimés par le bénéficiaire en le(s) confrontant aux réalités socio-économiques du territoire et à la situation pénale de la personne.

Il pourra constituer un outil pour le CPIP dans l'aide à l'élaboration de dossiers d'Aménagement De Peine ou de Libération Sous Contrainte en amenant une expertise dans les champs de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Cette prestation est assurée par Mmes CHAMBON (Axe 1 en détention et axes 1, 2 et 3 en MO et au QSL) et PARIENTE (Axes 1, 2 et 3 en détention).

Notre rôle est d'accompagner la personne détenue dans la construction de son projet professionnel et l'élaboration de son parcours d'insertion professionnelle conformément au cahier des charges.

➤ **Prestation débutée début juillet 2020 en milieu fermé**

- Axe 1 Milieu fermé : 177
- Axe 2 Milieu fermé : 15
- Axe 3 Milieu fermé : 21

➤ **Prestation débutée début décembre 2020 en milieu ouvert**

- Axe 1 Milieu ouvert : 4
 - Axe 2 Milieu ouvert : 0
 - Axe 3 Milieu ouvert : 0
-
- Axe 1 Milieu QSL : 2
 - Axe 2 Milieu QSL : 2
 - Axe 3 Milieu QSL : 2

Conclusion

En 2020, **198 candidats lors des permanences MO et MF** (contre 204 en 2019) ont été accompagnés dans leur projet d'insertion professionnelle par l'équipe du GR.E.P sans compter les personnes reçues dans le cadre de la prestation PPAIP.

Grâce au partenariat très actif entre le GR.E.P, le SPIP et la confiance que nous accordent les Magistrats, des actions adaptées aux besoins des publics sont mises en œuvre pour construire des parcours d'insertion et prévenir la récidive.

Au travers des différentes actions que nous menons dans des domaines complémentaires tels que l'orientation, la construction de projet professionnel, la mise en parcours, **62 Personnes Placées Sous Main de Justice** (contre 74 en 2019) ont accédé à un emploi ou une formation qualifiante en 2020. Une certaine baisse est à déplorer principalement dû au contexte de la crise sanitaire actuelle

Ces résultats ont été réalisés grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires territoriaux et l'implication des entreprises.

En 2021, le GR.E.P s'engage à :

- Poursuivre son action de préparation à la sortie auprès des détenus incarcérés au sein de Centre Pénitentiaire de Bourg en Bresse,
- Poursuivre les actions initiées au Quartier de Semi-Liberté de Bourg-en-Bresse,
- Poursuivre sa prestation PPAIP tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert

CONCLUSION

Nous avons des enjeux des plus importants à relever en 2021 dont celui de consolider cette nouvelle prestation inscrite dans le « **Programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle** » et ceci dans tous les départements, aussi bien dans les établissements pénitentiaires que pour toutes les personnes reçues nos différentes permanences en milieu ouvert.

Il va falloir également mobiliser cette action comme un outil de préparation à la sortie de détention et en faire une passerelle entre le dedans et le dehors.

Mais il nous faudra également être vigilant pour ne pas voir disparaître, faute de financement, des outils qui jusqu'à aujourd'hui ont toujours fait preuve d'une réelle pertinence dans l'insertion professionnelle des condamnés et dans la prévention de la récidive et qui ont été appréciés par l'ensemble de nos partenaires judiciaires.

Je pense notamment à l'action « **réussir son retour à l'emploi** » et **aux permanences que nous assurons au sein des établissements pénitentiaires**. Nous allons devoir certainement réajuster leur contenu pour être complémentaire à ce que nous assurons déjà dans le cadre du dispositif PPAIP.

Nous aurons également l'enjeu de reprendre, après cette année de crise économique que nous avons traversé, **notre capacité à assurer le maximum de placement en entreprise** que se soit dans le cadre de notre entreprise de travail temporaire d'insertion GREP Intérim ou dans des dispositifs innovant comme « un probationnaire – un employeur- un contrat »

Enfin, le troisième enjeu sera de pouvoir maintenir en 2021, le maximum d'actions que nous venons de vous présenter dans ce rapport d'activité 2020, de trouver de nouveaux financements pour des prestations ainsi que mobiliser des financeurs privés.